



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Nkundabagenzi (Rwanda) . . . . .	1
Discours de M. Carrillo Flores (Mexique) . . . . .	4
Discours de M. Tepavac (Yougoslavie) . . . . .	8
Discours de M. Galib (Somalie) . . . . .	11

*Président* : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. NKUNDABAGENZI (Rwanda): La délégation rwandaise associe sa voix à celle des délégations qui l'ont précédée à cette tribune pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre brillante élection à la présidence de la vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a pas de choix plus judicieux que celui qui tombe sur un homme que sa brillante intelligence, nourrie d'une longue expérience des affaires internationales jointe à un remarquable sens de l'équité et de la mesure, place parmi les meilleurs de notre temps. A travers votre personne, le Rwanda se plaît à saluer aussi votre noble pays, avec lequel il entretient des relations très amicales.

2. Notre délégation voudrait également rendre un vibrant hommage à la prestigieuse figure de l'Afrique nouvelle, Mme Angie Brooks-Randolph, qui a présidé la vingt-quatrième session avec une remarquable et souriante autorité, alliée à un tact exceptionnellement exquis. Le monde et l'Afrique lui en savent gré.

3. Vingt-cinq ans viennent de s'écouler depuis que sous le signe de la "Golden Gate", 43 puissances, ayant présentes à l'esprit les horreurs de la guerre dévastatrice qui, dans un délai record, venait d'anéantir 72 millions d'êtres humains, sans parler des destructions matérielles, et voulant concrétiser la réaction collective du monde entier — et pas seulement celle des nations qui avaient fait la guerre — contre une telle barbarie, s'obligeaient à ouvrir une ère pacifique pour l'humanité. D'autre part, il y a 10 ans, les Nations Unies déclaraient unanimement dans la résolution 1514 (XV) — fait sans précédent dans l'histoire — que les pays et les peuples coloniaux ont un droit naturel et légitime à leur indépendance.

4. Voilà donc deux extraordinaires événements que le monde entier est appelé à célébrer au cours de la vingt-cinquième session.

5. Si c'est peut-être le fruit du hasard que les deux anniversaires coïncident, ce qui l'est moins, c'est que les mobiles profonds qui ont inspiré à la fois la rédaction de la Charte des Nations Unies et celle de la résolution 1514 (XV) procèdent d'une même volonté ferme d'entreprendre une croisade pour la défense des droits de l'homme.

6. A l'occasion d'anniversaires comme ceux-ci, il convient de dresser un bilan sincère du quart de siècle et de la décennie qui s'achèvent, afin de mieux établir un programme pour l'avenir, en évitant toutefois que le faste des apparences n'empêche de bien établir la juste mesure de la distance qui sépare la définition de nobles objectifs, souvent restés à l'état de vœux pieux, des angoissantes réalités du monde que nous vivons aujourd'hui.

7. A la vérité, l'Organisation des Nations Unies a largement contribué — mieux, à notre sens, que la Société des Nations — à engager les Etats, s'ils veulent que ce monde soit pacifique et prospère, à dépasser le cercle étroit de leurs intérêts immédiats pour manifester un intérêt commun pour tous les problèmes de tous les peuples. D'autre part, tout au long de son existence, l'Organisation, grâce à son influence morale et politique, grâce surtout au dévouement inlassable et au dynamisme à toute épreuve de ses secrétaires généraux, a constitué un rempart puissant contre l'acheminement vers de nouvelles catastrophes.

8. Mais hélas, il n'est pas de médaille sans revers. Enfantée difficilement après la deuxième guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies, âgée de 25 ans, porte encore trop la marque de ses principaux auteurs. Nous ne sommes pas sans nous souvenir des multiples jeux de compromis qui se déroulèrent à Yalta en février 1945 autour du veto des grandes puissances au Conseil de sécurité. Il est sans doute compréhensible qu'au lendemain de la guerre l'idée soit née de faire principalement reposer la responsabilité de l'instauration et de la protection d'un ordre politique mondial nouveau sur les épaules des grandes puissances victorieuses, et que celles-ci aient saisi cette occasion pour se réserver la meilleure place dans ce temple qu'elles édifiaient. Et c'est ainsi que le Conseil de sécurité, auquel la Charte attribue expressément la responsabilité directe du maintien de la paix, est devenu le champ clos où elles prennent la mesure de l'extraordinaire portée de leur pouvoir quand le veto de l'une d'elles le rend impuissant.

9. Manifestement, les auteurs de la Charte n'ont pas prédit l'avenir qui a vu les grandes puissances, naguère réunies à San Francisco dans un enthousiasme collectif pour signer la Charte, s'engager peu après dans une guerre implacable d'influence pour diviser le monde en deux blocs idéologiques sous leurs obédiences respectives; ils n'ont pas prévu non plus l'entrée massive d'autres nations au sein de l'Organisation, ni la naissance d'autres grandes puissances tant sur

le plan économique que politique ou militaire, ni surtout la transformation des mentalités des individus dans le monde et l'apparition d'autres impératifs vitaux pour l'humanité. Ce quart de siècle a donc fait franchir de telles étapes dans la vie de l'Organisation qu'il s'avère impérieux et urgent de réaménager ses structures afin de lui permettre de répondre aux espoirs que les peuples ont placés en elle.

10. Aux yeux de ma délégation, la responsabilité de la paix dans le monde repose sur les épaules de tous les Etats. Il n'y a pas d'argument aussi spécieux que celui qui veut que tels pays mieux armés aient une place de choix dans une institution qui recherche, non pas la guerre, mais la paix, comme si le bonheur des peuples trouvait plus son fondement au tranchant de l'épée que dans une volonté et une conscience communes de vivre ensemble dans un climat dépourvu de peur et de menaces. Dans le monde actuel, les faits quotidiens montrent, hélas, que même si les nations hautement armées s'interdisent de prendre l'initiative d'une guerre générale, les pays moins armés peuvent les entraîner dans des guerres régionales qui, tout autant, font inutilement d'innombrables victimes.

11. Notre univers est traumatisé sur plusieurs points. L'incendie allumé en Asie est loin de s'éteindre et ses victimes se comptent par milliers. Nul n'ignore les cruelles souffrances engendrées par la guerre du Viet-Nam; plaise au ciel que son extension au Cambodge ne fasse pas tâche d'huile sur des pays voisins. Nous avons espéré que les négociations de Paris allaient conduire rapidement à une paix juste et honorable toutes les parties en cause; mais ces négociations sont aujourd'hui dans une impasse et tout espoir de règlement négocié semble encore très éloigné.

12. Et le Moyen-Orient? Voilà encore un problème qui soulève de grandes inquiétudes et pour cause! C'eût été un sujet de grande et de légitime fierté pour notre Organisation si, au moment où nous célébrons son vingt-cinquième anniversaire, la délégation israélienne et les délégations arabes, grâce aux efforts incessants de M. Gunnar Jarring, avaient pu nous offrir l'image d'une fraternité retrouvée. L'acceptation du plan Rogers à la fois par l'Egypte, la Jordanie et Israël avait suscité quelque lueur d'espoir; mais hélas, là encore c'est le piétinement, voire le risque d'un retour en arrière. Dans cette question précise du Moyen-Orient, le spectacle que donnent les grandes puissances est particulièrement navrant: semblables aux organisateurs des jeux de cirque de l'antiquité, après avoir forgé et aiguisé les glaives, elles les distribuent aux gladiateurs et arbitrent cette tragédie, en ayant soin de ne point rompre l'équilibre des forces des belligérants. Comment, dès lors, ceux-ci pourraient-ils renoncer à leur duel, alors que les armuriers ont, en l'occurrence, le dernier mot?

13. Le Rwanda entend réaffirmer la position qui a été toujours la sienne, à savoir que la solution de cette grave question repose entre les mains des intéressés eux-mêmes, sans ingérence extérieure. Cette solution, il est vrai, doit tenir compte du droit de l'Etat d'Israël à une existence pleinement garantie et à des frontières sûres et reconnues, mais en même temps, pour les Etats arabes, du droit à l'intégrité de leurs territoires. Mon pays lance encore un vibrant appel aux parties en cause pour qu'elles abandonnent le langage des armes et de la violence et s'orientent, sans plus tarder, vers celui de la paix.

14. Mais il y a aussi le problème de la Chine et celui de la Corée. Le Rwanda souhaite vivement que ces deux nations retrouvent une paix véritable, qui est la condition *sine qua non* du progrès des peuples. Depuis de nombreuses années, la question de la représentation de la Chine intervient dans les débats de cette assemblée et les controverses qu'elle soulève sont connues de tous. A ce sujet, le Rwanda n'a jamais cessé de rappeler que le gouvernement qui représente légitimement la nation chinoise au sein de l'Organisation des Nations Unies, n'a, en aucune circonstance, failli aux devoirs que la Charte impose à tout Etat Membre. Mon pays forme le vœu que le problème de la Chine, dont l'importance ne saurait échapper à personne, reçoive dans un avenir proche une solution définitive.

15. S'agissant du problème de la Corée, ici encore, on est loin de parvenir à une solution. Tout le monde peut mesurer à la fois les angoisses d'un peuple divisé et les avantages de l'unité et être ainsi à même d'affirmer que la nation coréenne n'a pas de meilleure voie pour progresser pacifiquement et harmonieusement que celle de la réunification. La Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, à laquelle mon gouvernement fait entière confiance, nous tient informés des étapes, malheureusement encore très difficiles, qu'il faudra franchir pour parvenir à cette réunification. Nul n'ignore que la Corée du Nord ne fait rien pour répondre favorablement aux résolutions pertinentes de l'Organisation. Aussi il s'avère encore nécessaire de maintenir en Corée les forces des Nations Unies, d'encourager la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée à persévérer dans ses efforts, et de poursuivre l'examen périodique de cette question dans le cadre de l'ONU. Mon pays ose espérer qu'un jour les parties intéressées, faisant toutes preuves de bonne volonté, faciliteront la réunification de leur nation.

16. Mais le Rwanda, naguère sous dépendance étrangère et aujourd'hui maître de son destin et Membre loyal de l'Organisation des Nations Unies se doit de rendre, de surcroît, un hommage mérité à notre organisation qui a su, à un tournant capital de l'histoire, prendre, une fois de plus, ses responsabilités en proclamant, voilà 10 ans, l'immortelle résolution 1514 (XV), qui reconnaît à tous les peuples et à tous les pays le droit à l'autodétermination.

17. Si d'un côté plusieurs pays ont acquis leur indépendance grâce à l'application de cette résolution, de l'autre nous voyons que cette souveraineté internationale et cette liberté dont nous sommes tous fiers de jouir et auxquelles nous sommes si profondément attachés, sont déniées à des milliers d'être humains dans la partie australe de l'Afrique.

18. En Rhodésie du Sud, Ian Smith et sa clique, défiant l'autorité morale et politique de cette Organisation, a bâti une société raciste où une minorité blanche possède tous les droits de suzerain sur une majorité d'Africains qui ont toutes les souffrances d'esclaves.

19. En Angola et au Mozambique, le Portugal ne cesse de raffiner ses méthodes d'asservissement des populations africaines, au mépris flagrant des impératifs de la morale universelle.

20. En Afrique du Sud, le dogme de l'*apartheid*, érigé en religion d'Etat, constitue manifestement un vrai crime con-

tre l'humanité. Les aspirations du peuple de la Namibie à l'autodétermination sont étouffées par les autorités de Pretoria, qui foulent dédaigneusement aux pieds les résolutions pertinentes de notre Organisation. Il est clair que si la sinistre alliance Lisbonne-Pretoria-Salisbury constitue une très grave menace pour la paix dans cette partie du monde, l'Organisation des Nations Unies se doit de prendre ses responsabilités en face d'une telle situation.

21. Notre Organisation, s'inspirant des dispositions de la Charte, a maintes fois décrété des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud et un embargo total contre la Rhodésie. Mais force nous est de déplorer que les grandes puissances sont malheureusement les premières à ne pas les appliquer, cautionnant ainsi la politique raciste de Salisbury et de Pretoria.

22. L'Assemblée générale sait pertinemment bien que les Africains qui habitent ces pays ne veulent pas la guerre pour elle-même; ils ne revendiquent que leurs justes droits à la place du droit du plus fort. Tous les pays épris de paix et qui se font une gloire de les défendre contre l'oppression colonialiste et raciste dont ils font l'objet ont solennellement déclaré leur volonté de rechercher la solution par le chemin du dialogue, dans un document qui fera date dans l'histoire, intitulé "Manifeste sur l'Afrique australe", ou "Manifeste de Lusaka"<sup>1</sup>. Lors de sa précédente session, cette même assemblée a repris à son compte les idées exprimées dans ce manifeste, en adoptant, à une écrasante majorité, la résolution 2505 (XXIV). Il est donc impérieux que l'Organisation des Nations Unies redouble d'efforts dans sa coopération avec l'Organisation de l'unité africaine pour faire triompher la cause de la justice et de la paix en Afrique australe.

23. La célébration du dixième anniversaire de la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) doit offrir l'occasion de stigmatiser, une fois de plus, le colonialisme et le néo-colonialisme sous toutes leurs formes et de s'armer d'une ardeur renouvelée pour mobiliser toutes les forces vives du monde pour la défense des droits de l'homme, partout où ils sont bafoués.

24. Mais l'abolition du colonialisme et du racisme, la suppression des points chauds dans le monde, la réforme des structures de l'Organisation des Nations Unies suffiraient-elles pour donner à l'humanité l'espoir d'une paix et d'une sécurité durables lorsqu'un quart de la population du globe confisque, pour lui seul, 85 p. 100 du revenu mondial, ne laissant que 15 p. 100 seulement de ce même revenu à 2 milliards 300 millions d'hommes sur les 3 milliards qu'en compte notre planète?

25. Le Rwanda croit que la misère et la faim dans le monde menacent tout autant la sécurité des nations que le cliquetis des armes et déclare, avec le rapport Pearson:

"Si les nations développées désirent conserver leur position dans le monde, il faut qu'elles participent pleinement à la création d'un ordre mondial dans lequel toutes les nations et tous les hommes pourront vivre librement et dignement et disposeront d'un niveau de vie convenable.

<sup>1</sup>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

"Le développement international est une tâche exaltante de notre époque. La façon dont nous la remplirons montrera si nous comprenons ce qu'implique l'interdépendance ou si nous préférons nous abuser nous-mêmes au point de croire que nous pouvons ignorer la misère et les privations de la grande majorité de l'humanité sans qu'il en résulte des conséquences tragiques pour tous?"

26. Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, l'aide des pays riches aux pays en voie de développement s'est accrue à un rythme relativement satisfaisant jusqu'aux environs de 1960, permettant à ces pays d'atteindre un taux moyen de croissance du produit national brut de 5 p. 100 l'an; mais, depuis cette date, cette aide est restée stationnaire malgré les appels répétés de l'Organisation internationale pour que les pays riches consentent à verser au moins 1 p. 100 de leur revenu national par an.

27. Et pourtant, l'ampleur des dépenses consacrées à l'armement dans un grand nombre de ces pays riches permet d'affirmer que si ceux-ci possèdent la force matérielle de détruire le monde, ils disposent aussi de moyens suffisants pour arracher 2 milliards 300 millions d'hommes aux chaînes de la faim, de la maladie et de l'ignorance. Pourquoi le progrès extraordinaire de la science et de la technologie n'est-il pas mis en œuvre pour rendre possible l'utilisation des ressources naturelles que possèdent la plupart des pays en voie de développement afin d'améliorer le sort des populations de ces pays?

28. Oh! que l'on est encore loin d'atteindre le noble idéal qui animait les artisans de la Charte de cette Organisation lorsqu'ils stipulaient en bonne place que l'amélioration des conditions économiques et sociales de l'homme était un des objectifs majeurs auxquels doivent tendre les efforts de tous les Etats Membres!

29. En fait, c'est toute la philosophie de l'homme qu'il faut considérer. Bien souvent, des frontières politiques, linguistiques, raciales et autres rétrécissent les horizons et empêchent de voir que, par-delà ces contingences, il y a une humanité, qui, pour progresser et atteindre son bonheur, doit rester unie et solidaire. Le Rwanda est convaincu que chaque gouvernement a un devoir sacré de coopérer avec tous les autres pour garantir que tous les peuples aient une possibilité raisonnable de vivre dignement.

30. Ce n'est pas sans raison que de par le monde toute la jeunesse se révolte, en poussant des cris angoissés, contre les structures désuètes des sociétés actuelles et veut, dans un élan universel, proposer un humanisme nouveau. Nous devons tirer la leçon de cette révolte générale et accepter, tout en l'épurant, le message de cette jeunesse qui aspire à une société universelle nouvelle. Cette jeunesse, qui est la société de demain, constitue un réservoir d'idéalisme et d'énergie où toutes nos sociétés actuelles doivent trouver leur régénération.

31. L'Organisation des Nations Unies célèbre donc son quart de siècle d'existence. Ses insuffisances — inhérentes à toute œuvre humaine — ne doivent pas nous aveugler au

<sup>2</sup>Commission d'étude du développement international, sous la direction de Lester B. Pearson, *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Paris, Editions Denoël, 1969, p. 29.

point de ne pas voir son utilité et surtout les services inestimables qu'elle a rendus et continue à rendre à l'humanité. Il dépend du reste de chacun de ses Membres de faire en sorte qu'elle soit meilleure.

32. Mais plus que cela, c'est une foi ardente qu'il faut avoir en cet indispensable instrument de paix, prélude de la société internationale authentique de demain que le Rwanda appelle de tous ses vœux et où tous les hommes, délivrés de la peur et de l'angoisse, seront plus frères et plus unis.

33. M. CARRILLO FLORES (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*]: C'est avec plaisir que je me sou mets à la tradition qui consiste, Monsieur le Président, à vous féliciter pour une élection qui sanctionne vos qualités personnelles et votre longue collaboration avec les Nations Unies.

34. Je voudrais en outre réitérer l'hommage que le Président du Mexique a rendu, il y a quelques jours, à notre Secrétaire général, U Thant, à l'occasion de l'inauguration, dans la capitale de mon pays, de l'Assemblée extraordinaire des organisations chargées de promouvoir le tourisme. "C'est un homme" — a-t-il dit — "plein de sagesse, de force, de patience, de foi en l'humanité et qui, parfois, nous semble entouré par l'incompréhension de nombreuses personnes à l'égard de la tâche difficile et noble qui est la sienne."

35. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies je dirai que, selon moi, la réalisation la plus remarquable de l'Organisation, c'est d'avoir survécu. Cela n'est pas méprisable si l'on pense que, comme ce fut le cas pour la Société des Nations, sa fin aurait également marqué la fin de la paix universelle.

36. Certes, ce quart de siècle n'a pas été calme. Je dirai même que les nombreux conflits qui se sont produits pendant ces 25 ans ont révélé l'incapacité des Nations Unies à s'acquitter de la mission qui est la leur: le maintien et le rétablissement de la paix. Très souvent, l'identité de vues des Membres, sur laquelle la Charte fondait la sécurité collective, ne s'est pas faite. Cependant, il serait injuste de ne pas reconnaître que l'Organisation n'a jamais relâché ses efforts pour se transformer et s'adapter à l'évolution des circonstances et des nécessités. Des réalisations partielles, incomplètes, modestes, l'espoir de survivre dans une époque dangereuse: tels sont les grands traits du tableau que l'on pourrait brosser des Nations Unies depuis leur naissance.

37. Nous ne devons pas donner à cette célébration une couleur faussement optimiste. Mais il serait stérile de tomber dans l'excès contraire. Ce qu'il faut, c'est réfléchir, dans un esprit constructif, aux moyens qui permettront de surmonter les obstacles à l'avenir.

38. A San Francisco, nous avons pensé que les Nations Unies inauguraient une ère dans laquelle la promotion des intérêts nationaux serait soumise aux mécanismes d'une réglementation internationale toujours plus efficace. Le bilan de la période écoulée nous montre que cet espoir était prématuré. Cependant, il ne faut pas pour autant méconnaître les progrès réalisés dans certaines régions de notre planète, et notamment en Europe — bien que des efforts semblables, quoique moins spectaculaires, aient été tentés

dans d'autres régions du monde — en vue de créer des zones économiques plus vastes que celles délimitées par les frontières nationales. Toutefois, et c'est là un des paradoxes les plus intéressants de notre temps, les pays qui, en théorie, devraient être les plus pressés de trouver une solution aux problèmes les plus graves par la voie supranationale ou, tout au moins, multinationale, sont ceux-là mêmes où le nationalisme avec ses formes diverses devient une force de plus en plus vigoureuse.

39. Ce n'est pas dans la logique qu'il faut rechercher l'origine de ce paradoxe, mais dans l'histoire. Dans de nombreux cas, il s'agit de l'aspiration noble de peuples qui, pendant très longtemps, ont vécu dans l'oppression et sous le colonialisme et qui cherchent, à travers leur identité, à affirmer leur dignité.

40. D'autre part, il ne faut pas oublier que les pays qui ont accepté, dans le cadre de différentes formules d'intégration économique, des limites à leur souveraineté en vue d'accélérer leur progrès, l'ont fait dans la certitude qu'ils s'associaient à d'autres pays ayant atteint un stade de développement économique semblable au leur et avec lesquels ils partagent des affinités séculaires. Par de telles associations, ils ne compromettaient donc pas leurs intérêts vitaux.

41. Il est naturel que, souvent, cette confiance n'existe pas dans de nombreux pays du tiers monde, non seulement dans le domaine de l'économie, mais aussi dans le domaine plus vaste et bien plus important qui est celui de savoir jusqu'où ils peuvent ou doivent subordonner leurs intérêts propres à des organismes interétatiques.

42. En matière internationale, il n'existe pas — et il n'existera pas avant longtemps peut-être — d'organe qui puisse définir ce qu'est le droit des gens, sauf pour les rares cas qui peuvent être portés devant la Cour internationale de Justice de La Haye. Il faut ajouter qu'en général les normes qui composent ce droit ont été forgées dans un passé qui n'a pas toujours été heureux pour de nombreux peuples.

43. D'autre part, et malgré les progrès réalisés surtout grâce à la pression de l'opinion publique mondiale toujours mieux informée de ce qui se passe dans toutes les régions du monde, il n'existe aucun moyen d'obliger tous les Etats à respecter les normes du droit international. En effet, comme nous le savons, nous n'avons pas la possibilité de recourir à la coercition en dehors des procédés considérés par la Charte comme relevant de la compétence du Conseil de sécurité; d'ailleurs les textes sont extrêmement précis en ce qui concerne le recours à la force qui — ce qui est d'ailleurs logique car dans le cas contraire cela équivaldrait à déchaîner une guerre catastrophique — ne pourra jamais s'exercer contre une grande puissance ou, pour utiliser la formule consacrée, contre un membre permanent du Conseil de sécurité.

44. Un ordre juridique qui sanctionne cette inégalité est certes imparfait, mais lorsque les réalités de la puissance interviennent, le droit doit céder devant une autre forme de règlement ou d'accommodement des conflits d'intérêts: à savoir la politique.

45. La faiblesse ou l'imperfection du droit international et des Nations Unies, qui sont à la fois la plus haute source et

le résultat le plus heureux de ce droit, viennent du fait que, devant cette réalité de la puissance — ou, plus exactement, devant les différentes puissances des Etats — sur le plan politique, militaire ou économique, la conciliation des intérêts qui, après tout, constitue la mission fondamentale de tout ordre juridique se fait, en général, mieux grâce à des normes concrètes qu'à des règles générales; et non par des ordres coercitifs émanant d'une autorité investie de pouvoirs qui la placent au-dessus des parties en présence, mais au contraire par des accords passés entre ces parties, bien que, parfois, ces accords ne soient pas aussi justes que la partie la plus faible le souhaiterait. Aucune limitation, aucune règle, ne saurait se substituer à la négociation, qui constitue, par excellence, la formule permettant de résoudre les conflits entre les Etats.

46. En outre, l'origine de certains principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et l'exégèse qui en a été faite par d'éminents juristes montrent que l'organe qui a la plus haute autorité effective dans la communauté internationale, le Conseil de sécurité, n'est pas soumis à ce que, dans la jurisprudence de l'un des grands systèmes juridiques du monde, on qualifie de doctrine du *stare decisis*: le Conseil peut résoudre de façon différente des cas similaires ou identiques lorsqu'il estime que cette façon de faire sert mieux la cause du maintien de la paix du monde, qui est sa responsabilité primordiale. C'est là un pouvoir exorbitant qui peut heurter notre idée de la justice. Cependant, si la majorité des Etats l'ont accepté dans l'intérêt de la paix, nous avons le droit d'espérer que les grandes puissances qui l'exercent ne le feront pas dans un esprit égoïste, mais avec noblesse et responsabilité.

47. Heureusement, l'ordre juridique international ne se limite pas à ce droit positif imparfait en cours de formation. Il se compose également d'un autre élément dont l'existence apparaît de plus en plus si nous nous plaçons sur un plan supérieur fondé sur la conscience des hommes et non sur la force. C'est sur ce plan supérieur, qu'à mon avis l'Assemblée générale des Nations Unies agit avec plus d'autorité que sur tout autre à condition que ses Membres soient capables d'énoncer leurs opinions, et aussi de voter dans un esprit libre de tout égoïsme étroit, en se faisant les porte-parole de l'humanité, aux lois de laquelle se réfèrent fréquemment les accords et résolutions.

48. La force et le progrès des Nations Unies sont intimement liés au renforcement et au progrès de la solidarité humaine. Il serait peu réaliste de prétendre que les Membres de cette Organisation viennent ici pour renoncer à leurs intérêts fondamentaux. Nous ne devons pas non plus ignorer qu'il existe une zone intermédiaire entre le fait national et le fait universel. Il s'agit du fait régional, surtout lorsqu'à l'identité géographique vient — comme en Amérique latine — s'ajouter la communauté de langue et d'origine.

49. C'est pour cette raison, je crois, que les 25 années qui se sont écoulées montrent que les fondateurs de l'Organisation ont eu raison de reconnaître le rôle éminent que les organismes régionaux peuvent jouer en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion du progrès social et aussi la tâche très importante et délicate que constitue la défense des droits de l'homme. De toute évidence, nous devons veiller jalousement à ce que l'action

des organismes régionaux se déroule strictement dans le cadre des dispositions de la Charte des Nations Unies.

50. Après ces observations de caractère général que m'inspire l'anniversaire que nous célébrons, je vais maintenant traiter brièvement de certains aspects de la situation internationale actuelle qui — je veux le croire — montre pour l'essentiel des signes encourageants malgré les angoisses qui, ces jours derniers, ont été provoquées par les événements du Proche-Orient. A ce propos, je me contenterai d'exprimer, au nom de mon gouvernement, mes vœux les plus sincères pour que les parties directement intéressées, d'une part, et les grandes puissances, de l'autre, trouvent le moyen de mettre rapidement ce douloureux conflit sur la voie de la paix. Il serait absurde de ne pas agir dans ce sens.

51. Parmi les indices encourageants, on voit que, pour la première fois, il existe des possibilités sérieuses de voir les grandes puissances nucléaires convenir de limiter, voire de réduire, les systèmes de lancement d'engins nucléaires défensifs et offensifs. Si cette espérance devient réalité, nous serons témoins d'un des faits les plus marquants qui se soient produits depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. La confiance qui en résulterait et qui servirait de base à de nouveaux accords de désarmement et les immenses ressources qui seraient ainsi libérées au profit de l'humanité modifieraient sans doute radicalement les relations internationales.

52. L'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL), qui a été établi aux termes du Traité de Tlatelolco<sup>3</sup>, a poursuivi ses progrès graduellement mais de façon continue. Cette année, deux nouveaux Etats sont devenus membres de l'OPANAL — le Guatemala et le Venezuela —, ce qui porte l'étendue de la zone latino-américaine soumise au régime de l'absence totale d'armes nucléaires à plus de 6 600 000 kilomètres carrés, et la population intéressée représente environ 117 millions d'habitants.

53. Peu de temps après le moment où j'ai parlé devant l'Assemblée générale l'année dernière, le Gouvernement du Royaume-Uni a déposé, le 11 décembre 1969, ses instruments de ratification des deux protocoles additionnels du Traité, devenant ainsi le premier Etat partie à ces instruments. Ultérieurement, le 16 août de l'année en cours, le Président des Etats-Unis a annoncé qu'à cette date il avait envoyé le protocole additionnel II au Sénat, en recommandant qu'il soit examiné rapidement et favorablement.

54. La Conférence générale, organe suprême de l'OPANAL, vient de terminer sa première session dont le début, le 2 septembre de l'année dernière, a été honoré par la présence du Secrétaire général des Nations Unies et par celle du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

55. La Conférence, qui s'est choisi comme secrétaire général une personnalité latino-américaine éminente, bien connue des Nations Unies, l'ambassadeur Leopoldo Benites, a en outre adopté une série de résolutions importantes, notamment celles visant à accélérer la mise au point d'accords

<sup>3</sup>Traité signé le 14 février 1967.

de garantie entre les Etats Membres et l'organisme de Vienne, et qui, nous l'espérons, contribueront à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans la région, de façon à accélérer le progrès économique et social de nos peuples.

56. Les Etats latino-américains, comme l'a dit U Thant l'année dernière, ont beaucoup travaillé et ont bien travaillé à la construction de l'OPANAL. C'est pourquoi nous estimons qu'ils ont le droit de recevoir des puissances nucléaires la coopération que l'Assemblée générale, par plusieurs résolutions, leur a demandé d'apporter.

57. La délégation du Mexique, qui a participé aux travaux de la Conférence du Comité du désarmement à Genève, s'est toujours efforcée d'apporter sa collaboration pour améliorer le plus possible le projet de traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol<sup>4</sup>.

58. Nous attachons une importance très grande à l'engagement solennel pris, entre autres Etats, par l'Union soviétique et par les Etats-Unis — et que, pendant longtemps, les deux coprésidents de la Conférence du Comité du désarmement ont considéré comme très difficile à accepter — de poursuivre de bonne foi les négociations sur les nouvelles mesures à prendre pour empêcher que la course aux armements ne s'étende aux fonds marins et océaniques.

59. Au cours des travaux de la Première Commission, nous nous efforcerons, en consultation avec les deux Présidents de ce Comité, de parvenir à ce qu'il n'a pas été possible de faire à Genève. Néanmoins, si nos efforts échouaient de nouveau, je déclare dès à présent que le Mexique ne fera pas obstacle à l'approbation — qui, nous l'espérons, sera unanime — d'une résolution sur le projet de traité dont je viens de parler et qui serait analogue à celles adoptées précédemment au sujet du Traité sur l'espace extra-atmosphérique [*résolution 2222 (XXI)*] et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*]. Bien entendu, dans cette hypothèse, la signature éventuelle du Traité par mon gouvernement serait accompagnée d'une interprétation portant sur certains aspects d'un intérêt particulier pour nous, entre autres la question de l'emplacement éventuel d'armes de type classique sur le plateau continental, que le Mexique ne saurait accepter étant donné que, d'après notre Constitution, ce plateau fait partie intégrante du territoire national.

60. Une autre question qui a préoccupé très particulièrement les esprits en matière de désarmement est celle des armes chimiques et bactériologiques. Cette année, diverses déclarations sont venues renforcer le Protocole de Genève du 17 juin 1925 et ont accéléré le processus visant à en faire un instrument universel, comme l'a demandé le Secrétaire général.

61. Nous ne méconnaissons pas, cependant, les énormes difficultés qu'il y a à parvenir à un accord sur une question aussi délicate. Cela nous a conduits à proposer une mesure provisoire qui consiste essentiellement à demander aux Etats de formuler des déclarations par lesquelles ils renon-

cent unilatéralement à la fabrication et à l'utilisation, en temps de guerre, d'armes bactériologiques et s'engagent fermement à supprimer les stocks existants, en attendant que cette renonciation prenne ultérieurement le caractère d'une convention.

62. Depuis plusieurs années déjà, et pendant les négociations couronnées par l'approbation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Mexique a toujours souligné la nécessité de ne pas oublier l'objectif établi dès 1959, à savoir le désarmement général et complet sous contrôle international efficace, que l'Assemblée générale avait alors appelé la "question la plus importante qui se pose au monde actuel".

63. C'est en accord avec cette position que le Mexique a participé à l'élaboration et à la négociation d'un projet de programme détaillé de désarmement, que le représentant mexicain a eu le privilège de présenter le 27 août dernier au nom des trois délégations auteurs de ce projet, c'est-à-dire outre la nôtre celles de la Suède et de la Yougoslavie<sup>5</sup>.

64. Nous sommes persuadés que l'approbation de ce programme détaillé par l'Assemblée générale au cours de la présente session mériterait d'occuper une place de choix dans les différentes manifestations par lesquelles les Nations Unies ont l'intention de célébrer leur vingt-cinquième anniversaire.

65. Mon gouvernement se préoccupe beaucoup de la stagnation apparente dans laquelle se trouvent les travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. La nécessité de prendre des mesures collectives, en nous inspirant uniquement des normes inscrites dans la Charte, lorsque les Etats Membres sont de toute évidence dans l'impossibilité d'éviter que la violence n'éclate, est un problème qui préoccupe l'Organisation depuis sa création.

66. Je suis obligé de répéter qu'il est urgent que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique mène à bien la tâche consistant à élaborer un projet d'accord sur les responsabilités quant aux dommages causés par les lancements d'objets dans l'espace extra-atmosphérique. Nous estimons être en droit d'attendre des puissances spatiales une collaboration tout aussi enthousiaste que celle que nous avons prêtée à l'élaboration de l'Accord sur le retour des astronautes [*résolution 2345 (XXII)*].

67. Il y a un an, devant l'Assemblée [*1833ème séance*], nous avons demandé au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale d'accélérer l'établissement d'une déclaration de principes complète et équilibrée en vue de favoriser la coopération internationale. Il nous semble qu'il ne faut pas différer davantage une déclaration selon laquelle cette zone et ses ressources constituent le patrimoine commun de toute l'humanité. Nous croyons également qu'il faut créer un régime international comportant un mécanisme chargé d'assurer une juste répartition des avantages, et nous pensons qu'il n'est pas besoin d'attendre, pour cela, que les Etats se mettent d'accord quant à la délimitation précise de cette zone, car il existe de vastes espaces sous-marins qui, de toute évidence, échappent à la juridiction de tout pays.

<sup>4</sup>Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1970, document DC/233, annexe A.

<sup>5</sup>*Ibid.*, annexe C, sect. 42.

68. La Charte mentionne la Cour internationale de Justice comme l'un des six principaux organes de l'Organisation. Il est toutefois évident que la Cour ne s'est pas acquittée de la tâche qui lui avait été confiée lorsque l'Organisation a été créée. Mon gouvernement s'est associé à d'autres Etats pour demander l'inscription de la question prévoyant l'examen de la réforme des statuts de la Cour à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le Mexique aimerait voir, à la suite de l'examen de cette question par l'Assemblée, une cour renouée, où les magistrats conserveraient leur indépendance, mais sans pour autant être à l'écart des grands courants qui s'exercent sur le droit international actuel ou des réalités internationales qui l'influencent et le modèlent.

69. Le Comité spécial créé par l'Assemblée<sup>6</sup>, qui a commencé ses travaux dans la capitale du Mexique en 1964, a rédigé un projet de déclaration sur les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats. Je note avec une satisfaction particulière que parmi ces principes figure celui de la non-intervention qui, dans le projet, est défini en termes pratiquement identiques à ceux utilisés par l'Assemblée à la vingtième session, lorsque la formule la plus complète et la plus précise obtenue jusqu'à présent a été adoptée, et dans laquelle nous, Mexicains, voyons depuis le siècle et demi de notre existence la pierre angulaire de la coexistence internationale.

70. Quelques orateurs ont fait mention au cours du débat d'un problème qui préoccupe tout particulièrement le Mexique: le détournement d'aéronefs, qui met en danger la vie de nombreux innocents. Récemment, le Président du Mexique a marqué sa profonde inquiétude à ce sujet et, dans son exposé des motifs et des conséquences de ces actes criminels, il s'est déclaré convaincu que, grâce à la coopération internationale, il serait possible d'arriver à des formules qui permettent d'éviter que de tels actes soient commis et qui les empêchent de demeurer impunis.

71. La principale question économique qui préoccupe notre Assemblée est l'adoption d'une stratégie internationale du développement pour la décennie de 1970 à 1979. Après six longues sessions, le Comité préparatoire a réussi à élaborer un projet qui a été soumis à l'examen de l'Assemblée [7982 et Corr.1, par. 16].

72. Nous estimons que ce document est d'une importance fondamentale et qu'il reflète les aspirations économiques et sociales des pays en voie de développement. Ces aspirations ont été identifiées avec une précision toujours accrue au cours de ces dernières années et dans de nombreux organes internationaux, et on a vu apparaître en même temps des politiques nécessaires à leur exécution. Dans le projet, on indique les buts et les politiques à adopter non seulement dans le domaine du commerce et du financement international, mais aussi dans le domaine du développement humain car, tant que l'on maintiendra les déséquilibres économiques qui existent actuellement dans le monde et qui sont à l'origine de nombreux conflits et tensions, on ne peut penser à un ordre politique stable.

73. La coopération internationale est d'une importance particulière pour réduire ces déséquilibres économiques, car

<sup>6</sup>Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats.

elle permettra de transmettre les techniques des pays industrialisés aux pays en voie de développement sans que ceux-ci soient nécessairement obligés d'accepter les exigences souvent excessives de sociétés privées. Comme cela s'est produit dans d'autres domaines, le transfert des techniques devrait devenir un véritable service public international.

74. Toutefois, le transfert approprié des techniques aux zones en voie de développement dépend non seulement de la capacité d'absorption de leur population mais aussi de leur capacité d'importer l'équipement et les machines modernes ce qui suppose une augmentation de leurs exportations. C'est pourquoi, dans les objectifs à atteindre au cours de cette décennie, l'on trouve celui d'une augmentation annuelle de 7 p. 100 des exportations et des importations. Pour arriver à ce but, il faudra éliminer de nombreux obstacles qui limitent l'accès des produits de ces pays aux marchés des pays industriels.

75. Je dois maintenant réitérer la profonde préoccupation de mon gouvernement devant la possibilité de voir apparaître une vague protectionniste dans les pays les plus industrialisés. Ce serait tout à fait en contradiction avec les objectifs de la Décennie et cela annulerait en grande partie le système des préférences universelles que l'on est en train d'examiner à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

76. Une guerre de restrictions commerciales entre pays développés réduirait les possibilités d'accès aux marchés pour tous les pays et cela porterait atteinte surtout aux pays pauvres, même si les restrictions n'étaient pas dirigées d'emblée vers les produits de base. On aurait ainsi rétrogradé dans la politique mondiale de libéralisation du commerce international pratiquée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et qui a été un facteur très important de l'augmentation de la production et de la consommation des pays participants. Pourquoi revenir à la politique des années 30, de si triste mémoire? Certes, en 1970, les Nations Unies ne sont pas telles que l'avaient rêvé leurs fondateurs.

77. Mais reconnaissons que la deuxième après-guerre, qui s'est terminée dans les journées angoissées de novembre 1962, lorsque les deux superpuissances nucléaires, avec beaucoup de sens commun et de réalisme, ont réussi à éviter l'hécatombe qui a menacé le monde pendant plus de 10 ans, à beaucoup d'égards, a été plus féconde que celle qui avait, quelque 10 ans après le Traité de Versailles, vu la dépression économique la plus profonde de tous les temps et qui, 10 ans après, a débouché sur la guerre la plus terrible qui ait affecté le monde. Sans parler du fait qu'au cours de la première après-guerre, les empires s'obstinèrent à continuer d'exister comme si le XIXème siècle n'avait pas pris fin.

78. Nous nous trouvons maintenant devant de nouvelles difficultés, dont certaines seulement reflètent des problèmes nouveaux qui sont le résultat naturel d'une population plus nombreuse, de meilleures communications et du progrès technique qui ont élargi de façon surprenante la distance entre le bien-être et la pauvreté, ou qui découlent de vieux problèmes oubliés comme l'aspiration éternelle de tous les hommes à l'égalité et à la dignité.

79. Beaucoup de ces problèmes peuvent être résolus; d'autres peut-être pas. Certains relèvent de la compétence de

chaque pays; d'autres, comme celui de la paix, peuvent faire l'objet d'une action internationale. La frontière qui les divise n'est pas toujours précise. Les problèmes relatifs au progrès économique et social sont essentiellement d'ordre interne, mais exigent, pour être mieux abordés et éventuellement résolus, la coopération de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et des organismes régionaux.

80. Nous n'avons pas le droit de succomber au désenchantement. Les Nations Unies sont certes un instrument imparfait, mais c'est le seul dont nous disposons; c'est pourquoi, même s'il n'y avait pas d'autres raisons, nous devons renouveler notre engagement en vue d'en faire un instrument toujours plus efficace et plus respecté. En tout cas, nous avons le devoir de maintenir notre Organisation en vie et de lutter pour qu'un jour elle réunisse tous les peuples, en attendant la montée de nouvelles générations, plus douées ou plus énergiques, qui sachent la placer à la hauteur des temps nouveaux, des angoisses et des espoirs d'aujourd'hui et de demain.

81. M. TEPAVAC (Yougoslavie): Je tiens à vous adresser mes premières paroles, Monsieur le Président, en votre qualité de représentant de la Norvège, pays avec lequel la Yougoslavie entretient des relations très amicales dont l'origine remonte aux heures difficiles de la deuxième guerre mondiale, et à vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de la délégation yougoslave pour votre élection à la présidence de cette session anniversaire de l'Assemblée générale. Nous voyons en cela un hommage rendu non seulement à votre pays, mais également à vos qualités personnelles incontestables.

82. La Yougoslavie, en tant qu'un des pays fondateurs des Nations Unies, a apposé sa signature — il y a deux décennies et demie — au bas de la Charte, croyant profondément en ses objectifs et, par conséquent, est décidée à s'employer inlassablement à leur réalisation.

*M. Araujo Castro (Brésil), vice-président, prend la présidence.*

83. L'image du monde a considérablement changé au cours des 25 dernières années. Le monde est devenu fort différent sans, pour autant, devenir meilleur. La paix que nous avons aujourd'hui n'est ni une paix durable, ni une paix pour tous. Il y a des pays et des peuples qui non seulement continuent à subir des pertes en vies humaines du fait de la guerre, mais ne savent même pas ce que c'est que la paix. L'épanouissement de la science et l'essor de la technologie n'ont pas amélioré la condition de la majorité de l'humanité et n'ont même pas rendu meilleures les conditions de vie des couches les plus larges de la population, même dans les pays où ce progrès a été le plus marqué. Les grands principes de la Charte — liberté, indépendance, souveraineté des peuples et des Etats — sont souvent et impunément subordonnés aux intérêts des plus grands et des plus forts. Les droits de l'homme et sa dignité sont impitoyablement violés par l'injustice sociale, la discrimination raciale et des préjugés religieux et nationaux.

84. Pour toutes ces raisons, la question suivante se pose: les imperfections du monde contemporain engendreront-

elles l'apathie et la déception ou bien, au contraire, encourageront-elles notre organisation à entreprendre des actions plus radicales et plus énergiques? Nous sommes fermement convaincus que les réalités inacceptables de notre temps ne doivent pas être conservées au nom d'un prétendu "réalisme politique" qui préconise l'impuissance et l'immobilisme.

85. Tous ces faits n'enlèvent rien à cette vérité que l'ONU, agissant dans des circonstances tellement contradictoires, est restée un facteur irremplaçable qui unit et qui rapproche des peuples et des pays de taille et de puissance économique différente, dotés de systèmes socio-politiques divers. Cependant, ni elle ni nous ne pouvons fermer les yeux devant le fait que, dans la réalisation des objectifs fondamentaux inscrits dans la Charte comme prioritaires — à savoir empêcher la guerre, maintenir la paix et la sécurité, et faciliter le développement libre et autonome de tous les peuples — l'Organisation des Nations Unies s'est heurtée à des difficultés presque insurmontables et que son rôle est resté limité.

86. L'Organisation des Nations Unies reflète, tel un miroir, l'état des relations internationales. Elle reflète tout ce qui est négatif et tout ce qui est positif dans l'ensemble de l'évolution de la situation internationale. Mais je suppose que nous sommes tous animés par le désir qu'elle soit un peu plus que cela.

87. Le monde, dont nous ne sommes pas satisfaits, ne peut pas être amélioré du jour au lendemain, mais il peut être détruit du jour au lendemain. C'est pourquoi l'ONU doit jouer le rôle d'initiatrice et de promotrice d'une action générale pour le développement de nouveaux rapports, sur la base desquels il sera possible d'établir une vraie sécurité et l'égalité de droits de tous les Etats et peuples du monde. L'ONU doit devenir une organisation qui servira à tous, sans être arbitrairement dominée par personne.

88. Le fait que le premier Congrès mondial de la jeunesse<sup>7</sup> s'est tenu sous les auspices de cette haute institution a une valeur symbolique. A ce congrès, les représentants des jeunes venus de tous les coins du globe ont pu exposer leurs conceptions du monde et exprimer les espoirs qu'ils placent en l'ONU. Les jeunes, vivant dans les différentes parties de notre planète, ne sont pas esclaves des préjugés qui nous ont été légués par les événements du passé. Leur refus de s'accommoder de la situation actuelle existant dans le monde et des conditions prévalant dans la société humaine devient un facteur de plus en plus important dont on ne devrait pas sous-estimer la signification politique et morale. Le monde de la jeunesse est celui de l'avenir. Plus proches les uns des autres, et se comprenant mieux, les jeunes sont en train de promouvoir d'une manière de plus en plus décisive le rapprochement et la compréhension entre les hommes et les peuples. L'ONU peut aider à ce qu'un tel rôle de la jeunesse devienne partie intégrante de ses propres objectifs et efforts.

89. Enfin, je voudrais souligner qu'il est inimaginable que l'ONU puisse jouer un rôle efficace sans être devenue complètement universelle elle-même. Les tentatives visant à continuer de contester le droit de la République populaire de Chine — droit qui lui appartient sur la base de la Charte — de prendre sa place parmi les Etats Membres de l'ONU et

<sup>7</sup>Congrès réuni au Siège du 9 au 17 juillet 1970.



d'être ainsi en mesure de participer activement aux travaux de cette Organisation internationale sont devenues tout à fait insoutenables. Il est bon de voir que cette demande est présentée aujourd'hui par un nombre croissant de pays. Comment peut-on assurer le progrès vers la solution des problèmes internationaux brûlants au sein des Nations Unies si à cette solution ne participent ni la République populaire de Chine ni les autres pays qui se trouvent toujours en dehors de notre Organisation? Si l'Organisation des Nations Unies entend représenter le monde entier, comme la Charte lui en fait un devoir, alors le monde entier doit se trouver au sein de l'Organisation des Nations Unies.

90. La Yougoslavie a eu l'honneur d'être l'un des 63 pays qui ont participé à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue récemment à Lusaka<sup>8</sup>. Cette conférence — la plus importante assemblée de chefs d'Etat et de gouvernement tenue en dehors de l'ONU — a été caractérisée par une prise de conscience aiguë des intérêts communs des pays non alignés et aussi des tendances qui reflètent les aspirations d'un beaucoup plus grand nombre d'Etats. Cette imposante réunion, à laquelle participaient plus de la moitié des Etats Membres de l'ONU, n'a pas seulement attiré l'attention sur les problèmes brûlants de l'humanité: elle a également adopté des conclusions précises sur ce qu'il faut faire pour assurer un avenir meilleur, pour renforcer la paix et la sécurité du monde et pour établir des rapports démocratiques entre les peuples, ce qui ne manquera pas, nous l'espérons, d'influencer l'activité future de l'ONU. A ce propos, le chef de la délégation yougoslave, le président Tito, a notamment déclaré:

“Selon nous, il existe un lien logique, quant au temps et à la substance, entre la vingt-cinquième session anniversaire de l'Assemblée générale et notre réunion à Lusaka. Ces deux événements constituent pour nous autres, les pays non alignés, un tout et ont — pour ainsi dire — le même sens historique. La réaffirmation des principes de la Charte et le renforcement des Nations Unies équivalent en même temps à une demande de démocratisation ultérieure et plus rapide des relations internationales.”

91. La relation organique entre les objectifs des pays non alignés et les efforts de l'ONU est devenue aujourd'hui plus étroite et plus évidente qu'à aucun moment du passé.

92. Dans le monde actuel, divisé en blocs militaires, économiques et politiques, la libre coopération internationale est entravée d'une manière décisive, et la place et le rôle de la grande majorité des pays sont essentiellement limités par la politique de la force, de l'impérialisme et de la domination étrangère. Si cet état de choses ne devait pas changer et si on légalisait le *statu quo* fondé sur la position des blocs, il serait illusoire de parler d'une paix durable, d'une sécurité pour tous, de l'indépendance, de la souveraineté et de la coopération sur une base d'égalité entre les Etats.

93. L'examen de certains problèmes d'intérêt général pour la communauté mondiale a commencé, mais un petit nombre de pays seulement participent à leur solution. Il est inquiétant de voir se manifester des tentatives en vue de maintenir cet état de choses et de réserver aux super-puissances et aux blocs dirigés par ces dernières le droit de

prendre des décisions sur le sort de la paix, de la sécurité et sur d'autres problèmes vitaux qui concernent le monde dans son ensemble.

94. C'est pourquoi l'ère des négociations — comme nous appelons le moment où nous vivons — ne répondra à nos espérances que si elle correspond en même temps à une ère où seront raffermies la paix universelle, la sécurité, l'indépendance, la souveraineté et où seront créées de plus larges possibilités pour le développement intérieur libre.

95. Une paix réelle et durable et une sécurité générale ne sauraient être établies que sur la base d'un respect strict et universel des principes de la Charte de l'ONU. Aucun pays, sous aucun prétexte ni pour aucun motif ou aucune raison, ne peut être dispensé du respect et de l'application de ces principes dans ses relations internationales. C'est précisément cela que les fondateurs de l'Organisation mondiale ont eu en vue en adoptant, il y a 25 ans, la Charte de l'ONU.

96. L'évolution favorable qui s'est poursuivie ces temps derniers en Europe a abouti à certains résultats concrets, comme en témoigne notamment le traité interdisant le recours à la force récemment conclu entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne<sup>9</sup>. Nous attachons, cela va de soi, la plus grande importance à cette évolution positive, non seulement en notre qualité de pays européen, mais aussi à cause de l'influence indéniable de tels accords sur le cours des événements dans la communauté internationale.

97. Nous sommes persuadés que les conditions sont de plus en plus réunies pour renforcer les efforts de tous les pays européens vers une nouvelle détente, le développement d'une coopération dans tous les domaines, le dépassement de la division actuelle et l'instauration en Europe de relations équitables et sûres, comme le veulent les principes de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi la conférence européenne qui a été proposée, en tant que réunion large et démocratique de tous les pays européens et d'autres pays intéressés, pourrait jouer un rôle utile. Les contacts qui affirmeraient l'indépendance de chaque pays et leur pleine égalité pourraient contribuer à la mise au point de formes nouvelles et durables de la coopération multilatérale en Europe et même de nouvelles formes institutionnelles de la sécurité européenne, fondées sur la Charte et organiquement liées, selon des modalités déterminées, avec l'Organisation des Nations Unies.

98. La détente actuelle en Europe restera trompeuse si elle ne fait pas partie d'un processus de détente générale dans le monde. Mais, malheureusement, dans un grand nombre d'autres régions du monde se perpétue l'état de dangereuses crises, de conflits armés et d'agressions.

99. En dépit de la décision du Conseil de sécurité et du mécontentement toujours croissant de la communauté internationale, Israël continue d'occuper de vastes territoires arabes. L'évolution la plus récente de la situation dans le Moyen-Orient offre suffisamment de preuves qui montrent qu'Israël n'a pas en réalité changé sa politique. Il serait fort dangereux de mésestimer ce fait et de ne pas se rendre compte que sonne la dernière heure pour entreprendre des démarches, tant qu'il n'est pas encore trop tard, en faveur

<sup>8</sup>Conférence réunie du 8 au 10 septembre 1970.

<sup>9</sup>Traité signé à Moscou le 12 août 1970.

d'une solution pacifique sur la base de la résolution du Conseil de sécurité. Nous devons admettre que — sans égard aux motifs qui les ont précipitées — les récentes effusions de sang en Jordanie se situent dans le cadre des conséquences plus larges de la politique expansionniste d'Israël dans cette région, dont une partie intégrante est aussi la méconnaissance — au cours de nombreuses années — des droits légitimes du peuple palestinien. L'inquiétude que nous cause la détérioration de la situation au Moyen-Orient est d'autant plus grande que l'aggravation de la crise a pour effet d'étendre constamment la zone de tension à la Méditerranée tout entière, et même à une grande partie de l'Europe, et d'exercer une influence négative sur les relations internationales dans leur ensemble.

100. La situation au Viet-Nam et dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est est beaucoup plus grave que l'an dernier. Le Cambodge est devenu le théâtre de diverses destructions, par suite de l'intervention militaire, en premier lieu de puissances extra-asiatiques, dans ce pays jadis indépendant et non aligné. Il s'est avéré que la prétendue vietnamisation conduit vers l'extension et non pas vers l'apaisement de la guerre. Les événements ont confirmé la thèse que nous-mêmes, avec beaucoup d'autres, avons défendue à maintes reprises, à savoir que la paix dans l'Asie du Sud-Est ne saurait être réalisée que si l'on reconnaît finalement et respecte le droit des peuples du Viet-Nam et du Laos — et maintenant aussi, du Cambodge — d'être indépendants et de décider souverainement de leur avenir, sans ingérence ni intervention extérieures.

101. L'oppression coloniale et raciste dans le sud de l'Afrique devient de plus en plus alarmante. Selon la délégation yougoslave, la nécessité impérieuse s'impose à l'Organisation mondiale d'entreprendre une action énergique et décisive pour faire disparaître le colonialisme. Tout le monde se rend clairement compte, et l'Afrique surtout, que ce qui fait défaut, ce ne sont pas les moyens d'agir, mais la volonté d'agir. La communauté internationale doit faire preuve de courage et s'employer à effacer cette honte de notre siècle.

102. Le point de départ et le fondement de la sécurité internationale sont constitués par l'édification de relations dans le monde qui assureront la pleine indépendance, l'égalité de droits et la souveraineté de tous les pays. La volonté de la communauté internationale de s'opposer, en temps opportun, à toutes les menaces d'emploi de la force et de trouver des solutions susceptibles de résoudre les conflits constitue une autre composante importante de la sécurité internationale.

103. Chaque conflit dans un monde déjà si interdépendant porte en lui le danger accru d'ouvrir la porte à un conflit de dimensions majeures. Aussi espérons-nous qu'à cette session l'Assemblée générale tracera les grandes lignes d'une action à long terme en vue de renforcer la sécurité internationale et de sauvegarder la paix en tant que tâches vraiment prioritaires. Les peuples demandent une paix sûre et non pas une trêve fallacieuse. Le premier pas important dans ce sens est l'arrêt de la course aux armements et le commencement du processus de désarmement. Combien de fois a-t-on déjà vainement répété l'axiome que la course aux armements non seulement est grosse de dangers imprévisibles pour la paix et la sécurité, mais encore absorbe des

potentiels matériels, financiers et industriels de plus en plus importants, au moment même où des millions d'hommes dans les pays en voie de développement sont privés des conditions élémentaires de l'existence!

104. Sans méconnaître la complexité du problème du désarmement, nous voudrions souligner notre conviction que c'est justement aux grandes puissances, qui détiennent de loin la plus grande partie des armements modernes, qu'incombe la responsabilité fondamentale des échecs essuyés jusqu'ici dans l'arrêt de la course aux armements et dans la solution du problème du désarmement. La dernière session de l'Assemblée générale a donné une impulsion aux activités déployées dans ce domaine. Mais ce qui a été fait est loin de suffire. C'est avec plaisir que la délégation yougoslave coopérera avec d'autres délégations en vue d'adopter à cette session, en matière de désarmement, un programme aussi substantiel et complet que possible. Nous estimons également qu'à cette session de l'Assemblée un traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers ainsi que dans leur sous-sol devrait être adopté en tant que premier pas vers la démilitarisation complète du fond des mers. Nous tenons également à souligner la nécessité urgente d'interdire les armements chimiques et bactériologiques. Ce sont ces convictions qui ont amené le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie à adopter récemment une décision sur la renonciation unilatérale à la production et à l'emploi de ces armes dangereuses.

105. Alors que les parties industrialisées du monde sont le lieu d'une énorme concentration des forces de production et du progrès technologique, dans d'autres parties du monde le processus de développement accuse un retard toujours plus évident. Que cette vérité ne soit pas nouvelle n'est pas de nature à nous apporter la moindre consolation. Les efforts que les pays en voie de développement font pour développer et utiliser au maximum leurs propres potentiels et pour promouvoir sans relâche la coopération mutuelle sont limités par de nombreux facteurs extérieurs sur lesquels ces pays ne peuvent exercer une influence sans l'assistance et la coopération des pays industrialisés. Les possibilités des pays industrialisés dans ce domaine sont immenses. Cette nécessité a été reconnue par une partie — petite il est vrai — des pays développés; ces pays se sont engagés à affecter des fonds importants au développement accéléré des pays en voie de développement. Cependant, maints pays — et parmi les plus riches — n'ont pas encore fait preuve d'une telle volonté. Le monde ne peut être stable s'il est condamné à une inégalité économique permanente. D'où la nécessité urgente de faire un pas décisif en vue de mettre en application une nouvelle politique internationale du développement et d'assurer l'intégration aussi rapide que possible des pays en voie de développement à tous les courants du progrès matériel, scientifique et culturel dans le monde, ce qui ne manquera pas de s'avérer avantageux, dans l'avenir, pour les pays développés eux-mêmes. En effet, cela doit être l'essence même de la stratégie internationale que nous devrions adopter à cette session, pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, dans l'espoir que — à la différence de la décennie précédente — celle-ci produira des résultats plus tangibles.

106. Mon gouvernement désirerait que cette session anniversaire permette de dégager d'une manière plus claire une nouvelle vision du monde. Nous sommes rassemblés dans cette Organisation non seulement pour discuter, pour décrire la situation dans le monde, mais aussi pour y promouvoir des changements graduels. Nous sommes profondément convaincus que la session en cours est en mesure d'ouvrir des perspectives plus vastes pour effectuer des changements dans le monde, qui doit être non seulement différent mais aussi meilleur. Un pas réel en avant sur ce chemin serait, en même temps, une véritable contribution à l'anniversaire de l'ONU. Mon gouvernement est prêt à contribuer au maximum à la réalisation de cet objectif.

107. M. GALIB (Somalie) [*interprétation de l'anglais*]: C'est avec un vif plaisir que je joins la voix de ma délégation à celle des orateurs qui m'ont précédé pour adresser à M. Hambro nos sincères félicitations à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de président de cette session particulièrement marquante de l'Assemblée générale. Cette élection met en lumière les grandes qualités qui doivent lui permettre d'orienter nos débats avec sagesse et compétence. Nous sommes certains que, sous sa direction, les travaux de l'Assemblée générale seront menés à bien.

108. Je désire également exprimer les remerciements de ma délégation à son éminent prédécesseur, Mme Angie Brooks-Randolph, pour la façon remarquable dont elle s'est acquittée de ses fonctions pendant son mandat. Cela est tout à l'honneur de son pays, le Libéria, et de l'Afrique. Je dirai même que cela est tout à l'honneur des femmes du monde entier.

109. L'ouverture d'une nouvelle session de l'Assemblée générale est toujours l'occasion de faire le point des succès et des échecs des Nations Unies. Cet examen traditionnel s'impose particulièrement au moment où s'ouvre la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale et où se célèbre le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Les échecs de notre Organisation dans les efforts qu'elle a déployés pour répondre aux espoirs de paix de l'humanité sont assez évidents, et le peuple de la République démocratique de Somalie partage la déception ressentie par tant d'hommes devant l'apparente incapacité des Nations Unies à s'attaquer aux véritables problèmes internationaux de l'heure.

110. Mais les succès de l'Organisation, sans être aussi spectaculaires que ses échecs, n'en sont pas moins importants. Ce sont de ces réalisations quotidiennes qui ne font pas les manchettes de journaux mais qui ouvrent la voie au progrès économique et à la bonne volonté internationale. Je songe particulièrement au travail accompli par les institutions spécialisées dans les pays en voie de développement tels que le mien, où les problèmes qui affectent la vie quotidienne de notre peuple sont abordés avec succès grâce à l'aide des institutions spécialisées des Nations Unies.

111. Cependant, les progrès accomplis dans les domaines économique et social n'ont guère de sens sans la paix qui doit nous permettre d'en jouir. Si les Nations Unies devaient devenir une simple organisation du développement, leurs échecs dans le domaine politique anéantiraient certainement leurs autres réalisations.

112. Où est la cause des échecs des Nations Unies? Ma délégation pense qu'elle ne réside pas dans la Charte, mais dans la répugnance de certains des Membres à appliquer les articles de cette Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les résolutions des Nations Unies, lorsqu'elles leur semblent contraires à leurs intérêts. Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte, nous avons un code de morale internationale et un système de droit international qui doivent être acceptés comme base de la civilisation mondiale actuelle, si nous voulons assurer notre survie.

113. Malheureusement, il faut reconnaître qu'en attendant l'acceptation générale de cette nouvelle morale internationale fondée sur la reconnaissance des droits de l'homme, sur la reconnaissance des aspirations nationales à l'indépendance et à la souveraineté et sur le principe d'un règlement pacifique des différends, qu'en attendant un changement d'attitude, les violations des droits de l'homme demeurent nombreuses; les peuples qui veulent exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance se voient refuser ce droit, les nations recourent à la violence et même à la guerre, alors qu'il existe un mécanisme pour le règlement pacifique de leurs différends. C'est la frustration dans le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le déni des droits de l'homme qui sont à l'origine des dangereuses situations actuelles au Viet-Nam, au Cambodge, au Moyen-Orient, en Corée et en Afrique australe. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent donc faire un nouvel effort pour répondre avec intelligence et honnêteté aux besoins de notre époque.

114. Dans notre pays aussi, nous avons dû changer d'attitude. Car l'indifférence de l'ancien gouvernement aux besoins de tout un peuple avait créé de graves injustices marquées par la corruption, l'incurie de l'administration et son insouciance pour le bien-être de notre population. La révolution qui a eu lieu en Somalie au mois d'octobre dernier, sans effusion de sang, est un nouvel effort pour édifier notre nation et faire revivre nos idéaux nationaux qui, malgré les vaines tentatives colonialistes pour les détruire, ont été maintenus avec vigueur et détermination tout au long de notre histoire.

115. Conformément à nos traditions et à notre culture, conformément aussi aux aspirations de notre peuple, nous avons choisi un système de démocratie fondé principalement sur le socialisme africain. Le socialisme africain n'est pas pour nous une théorie politique d'invention récente: c'est le mode de vie traditionnel du peuple somali. Nous espérons sincèrement que le principe de la justice pour tous, sur lequel se fonde notre démocratie, se traduira dans les positions de mon gouvernement sur les problèmes internationaux qui se posent dans le monde et aux Nations Unies.

116. A cet égard, je voudrais tout d'abord signaler que, dans ses relations internationales, la République démocratique de Somalie poursuit une politique positive de non-alignement. Cela signifie que nous avons pris une attitude indépendante sur les questions internationales, selon les données de chacune. Cela n'implique certes pas une politique de non-engagement.

117. Le respect des obligations imposées à tous les Etats Membres par la Charte et par la Déclaration universelle des

droits de l'homme exige parfois l'action collective des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour faire respecter l'ordre international et les droits de l'homme. Le peuple somali y apportera son entier concours.

118. Le Président de la Zambie, M. Kaunda, viendra bientôt aux Nations Unies présenter une série de propositions sur les questions fondamentales de notre époque, au nom des pays qui ont participé à la Conférence des Etats non alignés et au nom de l'Organisation de l'unité africaine. Ma délégation ne décrira donc pas ici les caractéristiques de ces propositions que la République démocratique de Somalie appuie de tout cœur. Lorsque ces propositions seront examinées séparément dans les diverses commissions de l'Assemblée générale, ma délégation expliquera son point de vue à leur égard et les appuiera. Comme la récente Conférence des pays non alignés l'a montré, les nations non alignées exerceront toute la pression morale dont elles sont capables pour parvenir à la juste solution des problèmes internationaux qui mettent la paix en danger.

119. Comme je le disais tout à l'heure, ma délégation est convaincue que la privation du droit d'autodétermination et le déni des droits de l'homme sont des facteurs communs à toutes les situations dangereuses menaçant aujourd'hui la paix internationale.

120. Il y a, en effet, des points communs entre les problèmes du Proche-Orient, du Viet-Nam, de la Corée, et ceux de l'Afrique australe, où le déni des droits de l'homme à la population autochtone est une philosophie du gouvernement et où, dans les derniers bastions du colonialisme et de l'impérialisme, les forces armées répriment le désir des peuples à disposer d'eux-mêmes et d'être indépendants. En tant que gouvernement d'un pays africain indépendant, disposé à respecter les principes de la Charte en actes comme en paroles, mon gouvernement se préoccupe vivement de l'oppression que subit la population d'Afrique australe ainsi que de l'indifférence d'un grand nombre de membres de la communauté internationale devant cette oppression.

121. En Afrique du Sud, nous sommes en présence du phénomène de l'*apartheid*, qui est une forme moderne de l'esclavage. La question de l'*apartheid* se pose à l'Assemblée générale presque depuis qu'elle existe, et l'évolution du problème témoigne d'un symptôme typique des échecs des Nations Unies: la situation s'aggrave en fonction directe du refus délibéré de certains Etats Membres de se conformer aux décisions de l'Assemblée générale ou même aux diktats du Conseil de sécurité. Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis Sharpeville et depuis l'explosion d'indignation internationale qui suivit cet incident, le Gouvernement sud-africain a redoublé de rigueur et d'inhumanité dans l'application de sa politique d'*apartheid*, ce qu'il a pu faire impunément grâce à l'appui matériel et moral de ses principaux partenaires commerciaux.

122. Sans la coopération de ces nations, ni l'isolement politique et économique de l'Afrique du Sud réclamé par l'Assemblée générale, ni l'embargo total sur les armes, demandé et réaffirmé récemment par le Conseil de sécurité, n'ont la moindre chance de succès. Au cours de la dernière décennie, comme nous le savons tous, les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud n'ont cessé d'accroître leurs échanges et même leurs investissements avec ce

pays. Certains d'entre eux ont fourni ouvertement des armes à l'Afrique du Sud ou ont invoqué, pour continuer leur commerce inique, une distinction parfaitement irréaliste entre les armes destinées à la répression interne et celles qui doivent servir à la défense extérieure.

123. En se livrant à ce commerce, les principaux partenaires de l'Afrique du Sud ne se bornent pas à refuser leur appui moral aux Nations Unies; ils contribuent en outre à saper l'autorité de l'Organisation mondiale à un moment où elle est indispensable à la solution des problèmes interdépendants de l'Afrique australe. L'Afrique du Sud continue d'occuper la Namibie et d'y appliquer l'*apartheid*, bien que son mandat ait été révoqué [résolution 2145 (XXI)] et que les Nations Unies aient assumé la responsabilité d'acheminer ce territoire vers l'indépendance. L'alliance économique et militaire de l'Afrique du Sud avec le régime rebelle au Zimbabwe est un défi aux sanctions économiques du Conseil de sécurité contre ce territoire [résolution 253 (1968)], et contribue à la lutte de libération que mène sa population opprimée.

124. Enfin, l'alliance militaire et économique de l'Afrique du Sud avec les autorités portugaises aide à la répression des aspirations nationalistes et de la lutte armée légitime des peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau). Voilà autant de défis lancés à l'autorité des Nations Unies, défis qui sont nettement admis et appuyés par les nations qui entretiennent d'importantes relations économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

125. En tant que nation africaine profondément préoccupée des souffrances de ses frères en Afrique australe, des conséquences morales de la philosophie raciste de l'*apartheid* toujours imposée à des millions d'Africains, de la menace à la paix, en Afrique et au-delà, que constitue toute la question de l'Afrique australe, la Somalie aimerait que le Conseil de sécurité reprenne de toute urgence l'examen de ce sujet, qui n'y a pas été discuté depuis 1964. Personne ne se dissimule la nécessité de sacrifices de toutes sortes. Mais je pense qu'à la longue ces sacrifices seraient payants car ils susciteraient la bonne volonté et la coopération des peuples de l'Afrique, tout en prévenant un conflit racial éventuel dont les répercussions seraient étendues.

126. Le rôle qu'ont joué jusqu'ici en Afrique du Sud des pays tels que la France et le Royaume-Uni est inexcusable. Nous aurions cru que leur association séculaire avec les peuples africains les aurait rendus plus sensibles aux aspirations africaines et les aurait empêchés de prendre, sur les questions d'Afrique australe, des positions directement opposées aux droits et aux intérêts des peuples africains.

127. Mais dans ce sombre tableau, quelques rayons d'espoir se lèvent. Comme d'autres gouvernements africains, mon gouvernement a été particulièrement encouragé par l'opposition canadienne à la décision du Royaume-Uni de reprendre l'envoi d'armes à l'Afrique du Sud. Nous avons accueilli aussi avec satisfaction la décision prise par l'Italie et la Suède de se retirer du projet de construction du barrage de Cabora-Bassa.

128. Nous sommes reconnaissants aux peuples et aux gouvernements de la Scandinavie de leur position ferme et éclairée contre les politiques racistes de l'Afrique du Sud,

ainsi que de leur généreuse contribution à la lutte commune contre le mal que représente la politique de ce gouvernement.

129. Les grands progrès accomplis depuis la création des Nations Unies pour éliminer le colonialisme et pour favoriser les aspirations des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance ressortent à l'évidence du nombre des nouvelles nations qui ont pris leur place ici en tant qu'Etats Membres. C'est là certainement l'une des principales réalisations de notre Organisation. Cependant, ces progrès ne doivent pas nous faire oublier les millions d'hommes à qui l'on refuse encore le droit à disposer d'eux-mêmes.

130. J'ai déjà mentionné les peuples opprimés des territoires sous administration portugaise dont la lutte de libération, de même que celle des peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie et de la Rhodésie, a été déclarée légitime par les Nations Unies. Ces mouvements de libération sont au premier plan des préoccupations internationales, et à juste titre parce qu'ils font partie de l'ensemble des problèmes complexes de l'Afrique australe. Mon gouvernement espère cependant que les Nations Unies continueront de se préoccuper des autres territoires, tels que la Côte française des Somalis, les îles Comores et le Sahara espagnol, qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance.

131. A cet égard, nous sommes heureux de constater l'atmosphère de compréhension qui règne actuellement entre les autorités françaises et le peuple de la Côte française des Somalis. Le bien-être et l'avenir de cette dernière préoccupe tout spécialement la République démocratique de Somalie.

132. En plus de notre désir, en tant que Membre de cette Organisation, d'appuyer le principe de l'autodétermination, nous éprouvons un souci tout particulier pour le bien-être de ce peuple, en raison des liens étroits d'amitié et de culture commune qui unissent irrévocablement le peuple somali à celui de la Côte française des Somalis. Ma délégation n'a pas l'intention de rappeler ici les heures pénibles qu'a connues la population de la Côte française des Somalis lorsqu'en 1966 et en 1967 elle a tenté d'exprimer ses aspirations politiques. Les leçons de cette expérience ont prouvé que la violence est la conséquence inévitable de la frustration des espoirs et des aspirations d'un peuple.

133. Le Gouvernement et le peuple de la République démocratique somalie tiennent à ce que la paix soit maintenue dans la Corne de l'Afrique et ils estiment qu'avec de la bonne volonté et un respect scrupuleux des principes inscrits dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la Côte française des Somalis pourra choisir son destin de façon pacifique et sans contrainte. Maintenant qu'une meilleure compréhension règne entre le peuple de la Côte française des Somalis et les autorités françaises, nous espérons que la France montrera pour l'émancipation politique de ce pays le respect qu'elle a montré vis-à-vis des autres nations africaines qu'elle administrait autrefois et qui jouent aujourd'hui un rôle si important dans notre Organisation comme en Afrique.

134. La France et les Nations Unies ont le devoir de faire en sorte que la population de la Côte française des Somalis puisse prendre la place qui lui revient dans le concert des

nations. Ma délégation est convaincue qu'en permettant à cette population d'accéder à la liberté et à l'indépendance, la France ouvrirait la voie à de meilleures relations de solide amitié, qui lui apporteraient autant de satisfactions que les heureux rapports qu'elle entretient actuellement avec les anciens membres africains de la communauté française.

135. La situation au Proche-Orient — cette plaie infectée depuis trop longtemps — menace la paix et la sécurité du monde entier. C'est une tragique illustration de l'inaction des Etats Membres qui ne cherchent pas à faire respecter les décisions des Nations Unies prises à la majorité des voix. L'imposition d'un Etat sioniste exclusif en terre arabe est une faute historique qui est à l'origine des troubles du Proche-Orient. Cette injustice a été aggravée par le fait que les Nations Unies n'ont pas pu réparer, même en partie, l'injustice faite au peuple évincé de Palestine.

136. Depuis 1948, les Nations Unies ont, dans leurs annales, la résolution 194 (III), qui demande le rapatriement ou l'indemnisation des réfugiés palestiniens. Il est manifeste, que depuis plus de 20 ans, cette question est l'une de celles qui provoquent le plus de conflits. Et pourtant, nous avons laissé échapper toutes les occasions qui se présentaient de la régler. Lorsque les Nations Unies approuvèrent, à une faible majorité, la création d'Israël, même les Etats qui avaient appuyé la création de cet Etat sioniste exclusif en Palestine approuvèrent la résolution 194 (III) pour tenter de réparer le tort causé aux Palestiniens — tort expressément reconnu. Mais les chefs sionistes, tout en saisissant l'occasion de donner des terres arabes aux Juifs appelés de tous les coins du monde, torpillèrent toutes les possibilités de parvenir à un règlement pacifique. Dès lors, il apparut clairement que, seule, une ferme pression des grandes puissances, et particulièrement des Etats-Unis, pourrait persuader Israël de se conformer à la résolution des Nations Unies. Chaque fois qu'une nouvelle crise menace la paix au Proche-Orient, et partout dans le monde, les grandes puissances reconnaissent qu'elles ont négligé la recherche d'une solution juste au problème des réfugiés palestiniens. Mais une crise passe, et comme d'autres intérêts entrent en jeu, on voit renaître les vieilles attitudes d'indifférence ou de franche hostilité à l'égard de la résolution 194 (III). On a bien vu cette attitude ambivalente et toutes ces occasions perdues lors de la crise de Suez en 1956, lors de la guerre de juin 1967, et même dans l'intervalle. Depuis lors, le peuple de Palestine a pris l'affaire en main et la situation, déjà difficile, s'est encore aggravée.

137. La tragédie actuelle de la Jordanie est une conséquence dangereuse de notre inaction devant le problème. Les récents détournements d'avions en sont une autre. Mais le monde doit au moins comprendre les trop longues frustrations qui sont à l'origine de ces actes désespérés. Le monde doit comprendre aussi que les Palestiniens ne peuvent plus compter sur des résolutions jamais appliquées pour recouvrer leurs droits naturels. Si nous ne le reconnaissons pas, nous n'aurons aucun espoir de rétablir la paix au Moyen-Orient. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, contient tous les éléments d'un règlement pacifique et nous devons tout faire pour en assurer l'exécution.

138. Nous ne devons pas laisser la situation aller à vau-l'eau. Le régime sioniste, depuis trois ans que cette résolu-

tion est adoptée, n'a cessé de se livrer à des agressions de toute sorte contre les Etats arabes voisins et traite la population des territoires occupés avec un mépris total des droits de l'homme. Il y a 30 ans, le régime nazi de l'Allemagne était condamné par l'opinion mondiale pour les traitements brutaux qu'il infligeait aux populations juives vivant sur son territoire et pour la politique expansionniste qu'il poursuivait aux dépens des Etats voisins. Les sionistes n'en sont pas encore, à l'égard des populations arabes sous leur domination, à "la solution définitive" d'Hitler pour ce qu'il appelait le problème juif. Mais un système renaît, qui rappelle le nazisme par les arrestations massives, l'expulsion des populations, le traitement odieux des détenus, l'expropriation de terres et de biens pour enrichir la communauté au pouvoir. Quelle ironie que les victimes mêmes de l'époque nazie soient aujourd'hui les artisans de la campagne de terreur et de la politique expansionniste menée contre le peuple arabe!

139. Les deux conditions nécessaires à un règlement pacifique du problème palestinien sont le retrait inconditionnel d'Israël des territoires occupés et l'application intégrale des dispositions de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

140. L'agression des Etats-Unis contre le peuple du Viet-Nam, l'invasion du Cambodge et les incursions au Laos constituent de graves violations du droit international et des menaces inquiétantes pour la paix en Asie et dans le monde. Le Gouvernement de la Somalie éprouve une grande sympathie pour la lutte du Vietcong; il croit que la présence des Etats-Unis et d'autres forces étrangères au Viet-Nam est la cause principale des terribles souffrances qu'endure le peuple de ce pays depuis 20 ans. La totale indifférence des soldats américains pour la qualité humaine du peuple vietnamien teinte même d'une coloration tristement raciste cette guerre qui n'est déjà pas reluisante.

141. Aussi longtemps que l'ingérence étrangère persistera, les épreuves du peuple vietnamien continueront. La guerre au Viet-Nam est une guerre civile et seul le peuple de ce territoire a le droit de déterminer son avenir. C'est encore l'ingérence extérieure qui est à l'origine des récents soulèvements au Cambodge et au Laos. L'invasion du Cambodge par les forces armées américaines est caractéristique du malaise qui règne en Indochine, car certains croient pouvoir tenir indéfiniment à bout de bras des gouvernements qui n'ont pas l'appui de la majorité populaire. Mon gouvernement en appelle au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il entende la voix du peuple américain, la voix du monde entier qui, de toute évidence, souhaite la fin immédiate de cette horrible guerre.

142. En Corée comme au Viet-Nam, les réalités de la situation exigent le retrait de toutes les forces militaires. Mon gouvernement estime que la réunification de la Corée est une question intérieure qui doit être réglée par la voie de la négociation directe entre la population temporairement divisée du Nord et du Sud de la Corée. Ma délégation rappelle le point de vue qu'elle exprimait l'an dernier: le rôle véritable des Nations Unies en Corée est uniquement de créer des conditions permettant aux parties intéressées de résoudre leurs problèmes dans une atmosphère d'où seraient exclues toute ingérence étrangère et toute influence politique ou militaire de gouvernements étrangers. A titre de

première mesure, mon gouvernement appuie la proposition d'inviter la République démocratique populaire de Corée sans condition, pour qu'elle donne à l'Assemblée générale le bénéfice de son point de vue sur la réunification de la Corée.

143. Je me suis beaucoup appesanti jusqu'ici sur les échecs des Nations Unies au regard des problèmes humains, au regard des peuples qui sont victimes d'injustices politiques et sociales. Je voudrais maintenant parler d'une nation victime d'une injustice: la République populaire de Chine, qui est exclue de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement s'oppose à cette exclusion pour deux raisons. La première, c'est que nous sommes en faveur du principe de l'universalité des Nations Unies. La seconde est qu'il appartient à tous ceux qui respectent scrupuleusement la Charte de faire en sorte que les représentants de droit et de fait du Gouvernement de la République populaire de Chine prennent la place qui leur revient tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale.

144. Il est incroyablement illogique et peu réaliste qu'une puissance nucléaire de près de 800 millions d'habitants se voie privée de son siège légitime aux Nations Unies alors que nous tolérons la présence parmi nous de représentants de l'Afrique du Sud fasciste qui, par les atrocités quotidiennes qu'ils infligent aux peuples autochtones de l'Afrique, bafouent tout ce que représente notre Charte. Ce fait est d'autant plus douloureux pour la délégation de la Somalie que l'Afrique du Sud est notre voisin de par la répartition des sièges aux Nations Unies. Il nous est tout à fait impossible d'appliquer le précepte: "tu aimeras ton prochain comme toi-même" — précepte que l'on trouve dans le Coran, la Bible, et que l'on trouve aussi mentionné par Bouddha — aussi longtemps que les chefs de ce pays continueront à appliquer l'affreuse et odieuse politique de l'*apartheid*.

145. Comme par le passé, le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport annuel sur les travaux des Nations Unies, a souligné que:

"pour parvenir à un accord sur des mesures de désarmement d'une vaste portée, il est indispensable que toutes les puissances militairement importantes, et en particulier toutes les puissances nucléaires, y compris la France et la République populaire de Chine, participent aux négociations" [A/8001/Add.1 et Corr.1, par. 27].

Nous honorerions dignement cette session anniversaire si nous pouvions parvenir à un accord en vertu duquel la République populaire de Chine serait invitée à prendre la place qui lui revient aux Nations Unies.

146. On a dit bien souvent, par le passé, que les Nations Unies se trouvaient à un carrefour, et on l'a dit particulièrement cette année où nous célébrons la fin d'un quart de siècle d'existence et où nous nous sentons pleins d'espoir au seuil d'une décennie du désarmement. Je crois en effet que les objectifs de "paix, justice et progrès", qui sont les nôtres, pourraient aussi bien s'intituler "désarmement". Les progrès vers le désarmement ont été constants mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Alors que nous avons pu interdire l'emploi des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique et que nous sommes sur le point d'en interdire l'usage dans le lit des mers, il est ironique de constater que nous n'avons pas encore pu

interdire leur utilisation sur la terre où cette interdiction est indispensable à la vie même de l'humanité.

147. La course aux armements classiques, mais de plus en plus dévastateurs, touche, comme l'a dit le Secrétaire général, "tous les pays, nucléaires et non nucléaires, développés et en voie de développement" [*ibid.*, par. 20]. Si le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], auquel mon gouvernement est partie, interdit les armes nucléaires aux pays qui n'en ont pas, les puissances nucléaires, elles, continuent leurs essais souterrains et mettent au point de nouvelles armes nucléaires stratégiques, offensives et défensives. Les gaz neurotoxiques récemment jetés dans la mer au large des côtes des Etats-Unis illustrent bien la raison pour laquelle de nombreux Etats n'ont pas signé le Protocole de Genève de 1925 et soulignent aussi la nécessité d'interdire la production des scandaleuses armes bactériologiques et chimiques.

148. Nous nous réjouissons toujours lorsque nous apprenons que les relations entre deux pays autrefois ennemis s'améliorent. A cet égard, nous avons été particulièrement heureux d'apprendre que l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne avaient conclu un accord, accord qui marque une date historique dans leurs relations.

149. Mon gouvernement a également pris note avec intérêt de l'amélioration des relations entre les deux Allemagnes. L'existence de ces deux Etats fait partie, selon nous, des réalités politiques du monde contemporain et nous ne saurions la méconnaître.

150. Permettez-moi maintenant de dire quelques mots d'un problème qui intéresse directement mon pays. Vous vous souviendrez peut-être que, récemment encore, le différend entre la Somalie et ses voisins avait fait l'objet de discussions orageuses entre nos délégations respectives, ici même, dans la salle de l'Assemblée ainsi que dans d'autres conférences internationales. Bien que ce différend ne soit pas encore résolu, je suis heureux de pouvoir vous dire que

la tension et l'acrimonie qui caractérisaient la situation à l'époque se sont atténuées et que nos relations se sont nettement améliorées grâce à des pourparlers directs.

151. L'importance de ce changement d'attitude tient à ce qu'il illustre notre conviction que le recours aux Nations Unies doit intervenir seulement lorsque toutes les autres voies de règlement pacifique ont échoué. Nos conversations se poursuivent sur le plan bilatéral et les bons offices de l'Organisation de l'unité africaine sont, le cas échéant, à notre disposition. Notre désir de paix et d'harmonie dans notre région a été souligné par le Président du Conseil révolutionnaire suprême, le général Mohamed Syed Barre, qui a dit récemment:

"Nous n'avons pas l'intention d'allumer le feu de la destruction dans la Corne de l'Afrique. Nous avons entendu, et certains d'entre nous ont vu, les effets et les répercussions de la guerre qui, par deux fois, a frappé notre monde, causant des peines et des souffrances indicibles à l'humanité. Ce que nous voulons, c'est travailler à un règlement pacifique et amical de tous les différends que nous avons avec nos voisins. Ces différends, faute d'être réglés, sèmeraient la méfiance et la haine entre les peuples et les gouvernements de cette partie du monde."

152. La devise que nous avons adoptée pour ce vingt-cinquième anniversaire est "paix, justice et progrès". La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme contiennent les formules nécessaires pour atteindre ces objectifs. Mais nous ne les atteindrons jamais si les Etats Membres continuent à considérer notre Organisation comme une société savante, n'étant tenus ni d'en appuyer les conclusions, ni de leur donner effet. C'est dans la mesure où nous sommes disposés à nous conformer au code moral et juridique que nous avons nous-mêmes rédigé et accepté que nous saurons si l'ONU doit vivre et si ces objectifs peuvent être atteints.

*La séance est levée à 12 h 50.*